



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

Conseil municipal du 14 mars 2022



Cadre réglementaire:

Communes de 3 500 habitants et plus

- Le débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant son examen.
- Règle habituelle: la date limite d'adoption du budget primitif est le 15 avril 2022

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière avec des éléments rétrospectifs, comparatifs et prospectifs (évolution des chapitres budgétaires, dette, fiscalité, etc...)

- **Un contexte macro-économique toujours perturbé tant à l'échelle internationale qu'européenne et nationale (crise du COVID, reprise économique, guerre en Ukraine...).**
- **Des finances publiques nationales toujours très sollicitées (privé et public) à cause d'une crise COVID qui s'est éternisée et un endettement de l'Etat qui s'accroît en raison de la politique du « quoi qu'il en coûte ».**
- **Des taux d'intérêt qui restent assez bas mais qui commencent à remonter.**
- **Une inflation de 1,6% en 2021 et qui sera certainement plus forte encore en 2022. (prévision de l'INSEE : +3% au premier semestre).**



Environnement local

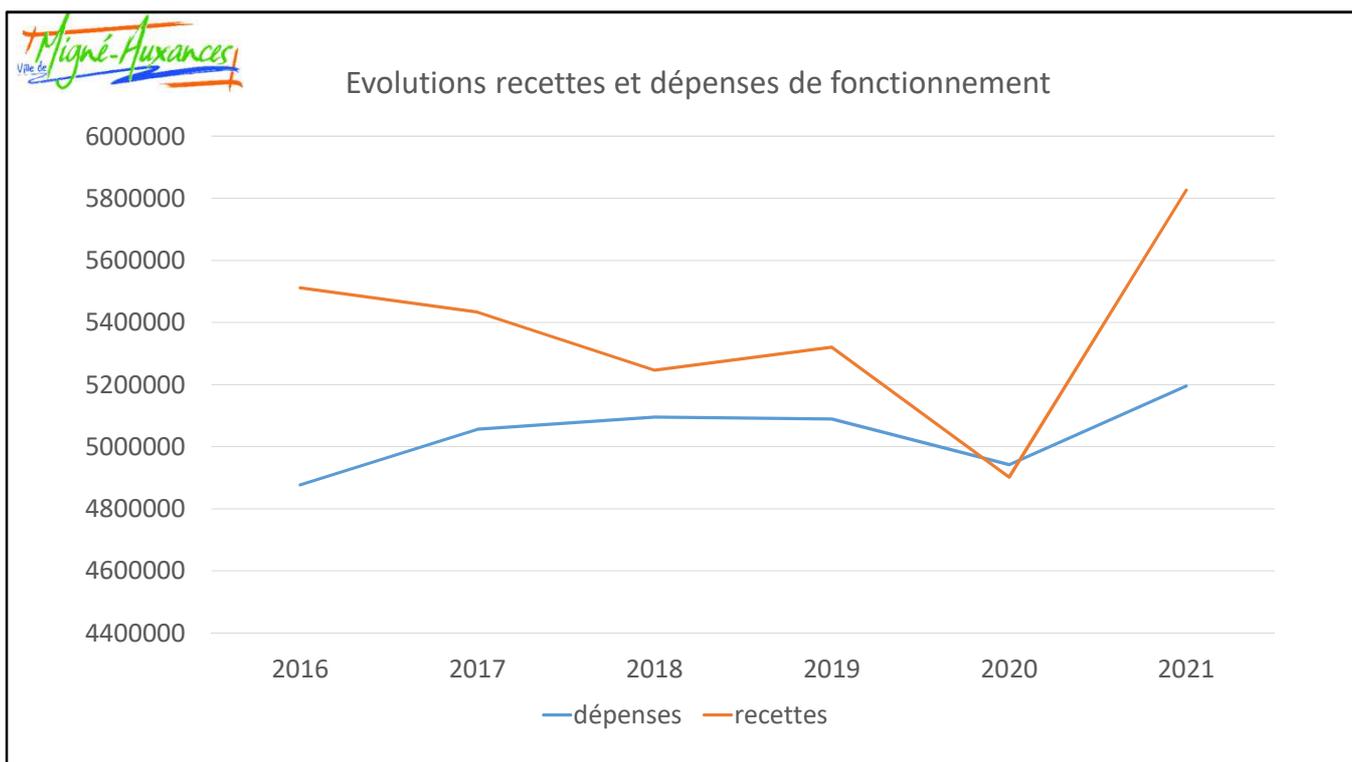
- **La poursuite constatée de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de la part de l'Etat qui comprime les recettes de fonctionnement.**
- **Des constructions de logements pratiquement à l'arrêt (quasi absence de terrains à bâtir). Des projets sont en cours mais sont ralentis par les échéances électorales et la mise en place des nouvelles normes (RE 2020 applicable au 1^{er} janvier 2022 pour les nouvelles constructions).**
- **Un effet COVID qui devrait s'atténuer cette année**
- **Des hausses importantes sur le prix de l'énergie qu'on ne maîtrise pas ainsi que sur le prix des matières premières.**

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement depuis 2012



De 2012 à 2022, on observe une baisse de 533 000€ (dont –25 000€ de 2021 à 2022)

On constate que, depuis 2012, la DGF a quasiment été divisée par 2. Entre 15 000€ et 20 000€ de baisse entre 2021 et 2022 de prévue.



On peut noter le rebond de 2021 qui est dû à la vente de la PIC (316k€), le différentiel du remboursement de la CAF pour le CSC et la crèche (110k€) et une aide exceptionnelle de l'Etat de 90k€.

Au delà de ces recettes exceptionnelles, l'effet de l'augmentation du taux communal de la TFB (180k€) nous permet d'endiguer l'effet ciseau de 2020.

Dans le même temps, les dépenses ont augmenté, en raison de l'évolution de la masse salariale :+115k€ (remplacement des agents en isolement et efforts sur l'accueil périscolaire et la location des Algecos pour la crèche (70k€).

ELEMENTS DE FISCALITE

- La fiscalité locale directe est maintenant composée de 2 taxes: la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Les bases de la taxe du foncier bâti évoluent forfaitairement cette année de +3,4% (dispositions de la loi de finances pour 2022). Cela va impacter fortement les propriétaires et conditionner notre politique d'augmentation du taux de la TFB. Nous pensons effectuer une augmentation de 3% du taux communal de la TFB au lieu des 6% prévu.

RECETTES CHAPITRES		LIBELLES	BUDGET 2021	REALISE 2021	PREVISIONS 2022
013		Atténuation de charges	46 000,00	77 754,56	37 000,00
70		Produits des services	426 605,00	418 776,27	355 000,00
73		Impôts et taxes	3 625 068,00	4 078 609,12	3 935 000,00
74		Dotations et participations	890 000,00	1 150 513,13	1 001 693,00
75		Autres produits de gestion courante	14 200,00	16 133,17	16 000,00
76		Produits financiers	100,00	84,19	100,00
TOTAL des recettes courantes			5 001 973,00	5 741 870,44	5 344 793,00
02		Excédent reporté	475 944,84	475 944,84	992 314,18
77		Produits exceptionnels	982,16	77 913,04	1 000,00
042		Opérations d'ordre entre sections	5 100,00	6 809,39	14 600,00
TOTAL			5 484 000,00	6 302 537,71	6 352 707,18

Augmentation des recettes courantes de 342 820€ soit +6,85%

Chp 13 : Ce sont les remboursements de salaires liés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

Chp 70 : Nous prévoyons une année 2022 sans crise sanitaire avec un fonctionnement normal des écoles. La baisse par rapport à 2021 s'explique par le déplacement d'une dotation de la CAF dans le chapitre 74 (75k€).

Chp 73 :

Les bases fiscales augmentent forfaitairement de 3,4% à cause de l'inflation. Nous estimons à +0,6% la variation physique liée aux nouvelles constructions.

De plus, nous souhaitons augmenter de 3% le taux communal de la TFB (au lieu de +6% de prévu) pour continuer les efforts sur la capacité structurelle d'autofinancement de la commune (il faudrait atteindre environ 500k€ d'autofinancement)

Chp 74 : Baisse de la DGF (environ -20 000€) pour la 10^{ème} année consécutive... Le reste correspond à des subventions d'autres organismes comme la CAF par exemple pour le CEJ (contrat enfance jeunesse).

Nous nous attendons à une meilleure prise en charge cette année des frais de scolarisation des élèves de 3 à 6 ans dans le privé grâce à l'augmentation des effectifs dans les écoles publiques...

Dans ce chapitre figure maintenant la compensation de l'Etat d'une partie de la taxe foncière sur les entreprises (230k€) et une dotation de la CAF qui était initialement dans le chapitre 70. (75k€)

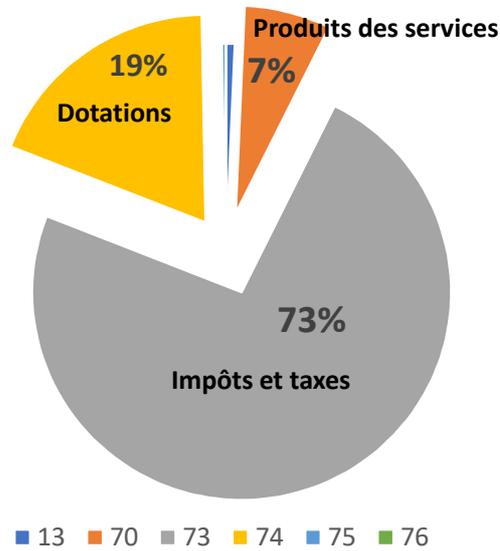
Par rapport au réalisé 2021 : pas de remboursement de la part CAF du CSC et de la crèche et pas d'aides spéciales COVID de la part de l'Etat.

Chp 75 : Correspond à la location de locaux communaux (Poste et salle des fêtes) report équivalent du réalisé 2021.

Chp 02 : L'excédent du résultat de 2021 reporté en section de fonctionnement pour 2022 **992 314,18€**

Les recettes totales s'élèvent à **6 352 707,18€**.

Recettes courantes 2022



Les recettes fiscales représentent près de $\frac{3}{4}$ des recettes de fonctionnement de la commune. C'est aussi pratiquement l'unique levier sur lequel nous pouvons agir directement pour générer des recettes supplémentaires.

Section de fonctionnement : Dépenses

DEPENSES CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2021	REALISE 2021	PREVISIONS 2022
011	Charges à caractère général	1 213 500,00	1 105 150,61	1 261 500,00
012	Charges de personnel	2 740 000,00	2 739 983,79	2 822 000,00
014	Atténuation de produits	259 000,00	258 478,00	270 000,00
65	Autres charges de gestion courante	635 000,00	577 464,53	627 000,00
66	Charges financières	59 000,00	53 793,12	59 000,00
Sous total des dépenses courantes		4 906 500,00	4 734 870,05	5 039 500,00
67	Charges exceptionnelles	14 200	2 775,64	27 800,00
68	Dotations semi-budgetaires			1 000,00
022	Dépenses imprévues	40 000	0,00	130 000,00
023	Virement à la section d'inv	141 300,00		715 700,00
042	Opérations d'ordre	382 000,00	457 150,14	438 500,00
Sous total des dépenses fonctionnement		577 500,00	459 925,78	1 313 000,00
TOTAL		5 484 000,00	5 194 795,83	6 352 500,00

Augmentation des dépenses courantes de 133 000 soit +2,7%

Chp 11: Ce sont toutes les charges de fonctionnement de la collectivité. On a encore 7 ou 8 mois de location des Algecos pour la crèche.

Par rapport au BP 2021, nous prévoyons une hausse de 4% du fait :

- Travaux d'entretien dans les écoles (peintures)
- Augmentation du coût de l'énergie
- Reconduction des publications « Trait d'union » et « Fil d'actualités »
- Efforts sur le ramassage des déchets sauvages.
- Repas des anciens maintenu (déplacé)

Dans le même temps nous essayons de faire des économies sur les achats de fournitures et sur les contrats de maintenance et de prestations de services.

Chp 12 : Avec un taux de réalisation de 100% en 2021, nous avons prévu une augmentation de 3% .

Surtout que nous prévoyons un recrutement pour la mise en œuvre des préconisations de l'audit.

Chp 14 : Attribution de compensation à GP dûe aux transferts.

EMMA (260k€ fixe)

Cette attribution évolue de 11k€ par an jusqu'en 2031 (Transfert de la voirie à GP)

Chp 65 : Subventions aux associations, indemnités des élus, écoles privées, CCAS.
Nous reconduisons les prévisions de 2021 minorées de 10k€ dûes à un impact moindre du financement des écoles privées (baisse des effectifs).

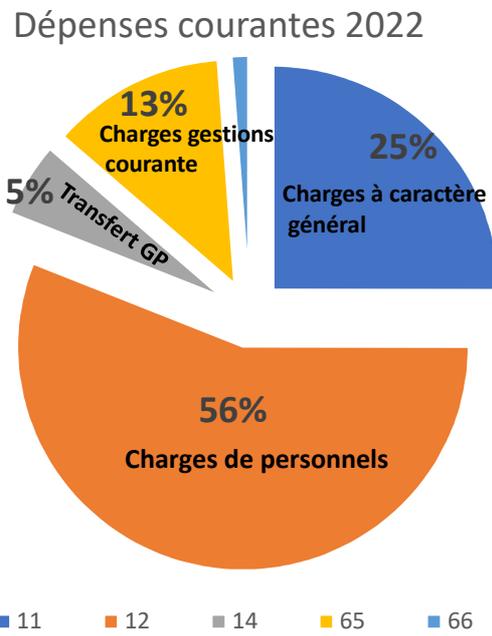
Chp 66 : Ce sont les intérêts d'emprunts, (taux moyen 1,8%), reconduits à l'identique.

Chp 67 : Est prévu un remboursement de trop perçu sur les aides de l'Etat pour la crise COVID (environ 15k€) car cette aide est calculée sur l'éventuelle baisse de la TADM à cause d'un marché immobilier ralenti par la COVID.

Chp 22 : Les dépenses imprévues sont de 130k€ pour positionner les 90k€ de la hausse du taux communal de la TFB. Cela permettra de les retrouver en autofinancement l'année prochaine.

Chp 23 et 42 : Représente l'autofinancement brut de 1 154 200€

La section de fonctionnement s'équilibre à **6 352 500,00€**



Les charges de personnels (Chp 14) représentent 56% des dépenses courantes de fonctionnement.

 Section d'investissement : Recettes	
Taxe d'aménagement	45 000€
FCTVA	168 000€
Subventions assurées <i>Département pour 2 ou 3 projets</i>	55 400€
Subventions attendues <i>Etat, aire de sport (DETR) : 13 347€</i> <i>Etat, travaux Comberie (DETR) : 15 462€</i> <i>Etat, Sécurisation des école (FIPD) : 9 000€</i> <i>Etat, plan de modernisation numérique : 10 000€</i> <i>CAF, équipement petite enfance : 7 000€</i>	(54 809€)
Cession biens EPF:	133 000€
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	1 154 200€
Emprunt	120 000€
Total :	1 675 600€

Pour 2022, le FCTVA sera beaucoup plus important qu'en 2021 (60k€) car les chantiers ont repris l'année dernière.

Le département reconduit ses aides à la même hauteur que l'an passé. Les autres subventions ne sont pas comptabilisées car les dossiers sont en cours ou pas encore déposés.

Une transaction avec l'EPF concerne un projet route de Poitiers sur des biens préemptés. Cette transaction est neutre et s'inscrit en recettes et dépenses d'investissement.

L'autofinancement s'est amélioré grâce aux recettes exceptionnelles de 2021.

Un emprunt de 120 000€ est prévu pour équilibrer les sections.



Section d'investissement : Dépenses

Opérations financières	497 600€
Pôle petite enfance	205 000€
CSC	65 000€
Quartiers (aires de pratiques de sports + décorations de Noël)	70 000€
Centre bourg (étude passerelle)	20 000€
Plan modernisation des services (Téléphonie standard et borne infos)	20 000€
Voirie communale (voies douces et chemins ruraux)	150 000€
Travaux écoles (jeux, accès sécurité, Chauffage...)	134 000€
Cimetière (columbarium)	17 000€
CTM (Hangar véhicule et stockages)	70 000€
Stade : Etudes nouveaux vestiaires	50 000€
Offices	24 000€
Achats biens EPF	133 000€
Réserve foncière	10 000€
Equipement courant	170 000€
Dépenses imprévues	40 000€
Total	1 675 600€

Dans les opérations financières :

Annuités de la dette : 355 k€, une dette globale d'environ 2 900 000€.

Tant que le montant de l'emprunt ne dépasse pas le capital des annuités remboursées, nous faisons baisser le stock de dettes.

Ecole de musique :

118 000 € : 110 000€ pour les travaux (sur 12 ans) , exactement 109 270€

8 000€ pour l'achat de matériel et rénovation.

Subventions d'équipements logements : 8 000€

Subventions équipement Ribambelle : 2 000€

Amortissement subventions : 14 600€

Pôle petite enfance : On rajoute une provision sur les travaux qui devraient se finir fin juin 2022 (on a subit une hausse de 30% sur les matériaux.)

CSC : Une dernière provision permettra de compléter les travaux par le changement des huisseries restantes.

Quartiers :

Des aires de pratique de sports libres sont prévues courant 2022 (une à la Comberie et une à Limbre), pour un « Pump track » et un « street workout »

Un effort supplémentaire sur les décorations de Noël sera fait dans la continuité de

2021.

Centre Bourg :

Une étude pour la mise en place d'une passerelle pour relier le parking derrière la mairie et la place du 11 novembre.

Plan de modernisation des services :

Amélioration du standard téléphonique et mise en place d'une borne d'information devant la mairie.

Voirie Communale :

Un effort important est prévu cette année pour l'entretien des chemins ruraux et l'aménagement de voies douces dans le quartier de Nanteuil.

Ecoles :

Jeux (32k€), sécurité (22k€), chauffage Schoelcher (70k€), travaux courants (10k€)

Cimetière :

Nouveau colombarium (17k€), le devis reçu serait d'environ 10k€

CTM :

Aménagement d'un abri (hangar) pour les gros équipements (70k€)

Stade :

Une provision pour la poursuite des études des nouveaux vestiaires. (choix d'une maîtrise d'œuvre après la finalisation du programme)

Offices :

Continuité du programme pluriannuel d'investissement sur les offices.

Equipement courant :

En particulier :

le remplacement d'une grosse tondeuse, l'achat d'une brosse de désherbage et d'un souffleur de feuilles.

La section d'investissements s'équilibre pour 2022 à **1 675 600€**